

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 30 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel HAUTIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 20 juin 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Fabien CAILLER pouvoir à Dominique FEDIEU
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Absents, excusés : Ludovic LALANDE

Concerne : 2011 30-06-19 MUTUALISATION DES SYSTEMES DE VIDEO PROTECTION – CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Comme cela a été vu dans la délibération précédente, le projet mutualisé de vidéo protection a été inclus au titre de la prévention de la délinquance comme l'une des actions du CISPD.

Au regard de la complexité technique, il paraît nécessaire de recourir à un intervenant extérieur afin d'assurer le montage du dossier.

Il vous est proposé de passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec la Société RESYSSTE SARL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec la Société RESYSTE SARL.

► **autorise** le Président à signer les documents afférents à ce contrat.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 01 juillet 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GD', written over a horizontal line.

Acte à classer

DC2011-30-06-19

1	2	3	4	5	6
En préparation	For. signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASDL_2_2011-07-07T16-01-19.04 ; M142453288)

Identifiant unique de l'acte : 033-343301-47-20110630-DC2011-30-06-19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mutualisation des systèmes de vidéo protection - Contrôle de maîtrise d'oeuvre

Date de rédaction : 30/06/2011

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Autres domaines de compétences
3.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [12.PDF](#)

Préparé	Le 07/07/11 à 16:00	Par <u>TREMBLIER Karine</u>
Transmis	Le 07/07/11 à 16:01	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 07/07/11 à 16:43	

